

## Emmanuel Macron aurait fait du jet-ski dans une zone interdite à la navigation



Selon des informations de *Valeurs Actuelles*, le président de la République n'aurait pas respecté un arrêté de la préfecture maritime de Méditerranée, lors d'une sortie en mer avec un jet-ski durant ses vacances au fort de Brégançon.

Les vacances studieuses au fort de Brégançon ont été l'occasion pour Emmanuel Macron d'avancer sur de nombreux dossiers comme la politique internationale, le Brexit ou le calendrier des réformes. Le chef de l'Etat s'est néanmoins accordé des pauses salvatrices. Il aurait en effet profité de sorties en jet-ski. Ces images ont été immortalisées par les rédactions de *Closer* et de *Voici* notamment.

Selon des informations de *Valeurs Actuelles*, le chef de l'Etat n'aurait pas respecté un arrêté de la préfecture maritime de Méditerranée lors d'une de ces escapades en mer.

Emmanuel Macron a effectivement enfreint l'arrêté numéro 189/2017 qui détaille *6 zones interdites à la navigation et au mouillage*. Parmi ces lieux, figure la baie de la Palud. Ce site est une réserve marine protégée, sur l'île de Port-Cros. Le mouillage et la circulation de tout bateau à moteur (y compris le jet-ski) sont formellement interdits dans la bande littorale de 600 mètres de la baie.

La seule exception à l'arrêté est liée *"aux navires et embarcations chargés de la surveillance et du secours, ainsi qu'à ceux chargés des missions de police"*. La protection policière, qui accompagnait le couple présidentiel, pourrait donc servir de possible justification.

Selon *Valeurs Actuelles*, Emmanuel Macron s'est arrêté devant la plage de la Palud, au coeur du périmètre de la réserve, à moins de 600 mètres du rivage. La rédaction s'appuie notamment sur une photographie exclusive afin de confirmer cette intrusion dans la zone protégée, qui accueille notamment des mérus bruns.